

## La gestion du cerf élaphe en forêt domaniale d'Orléans

*Jean-Michel Soubieux*

Directeur de l'agence ONF du LOIRET

### Résumé

La forêt domaniale d'Orléans s'étend sur 34.700 ha, au nord de la Loire dans le département du Loiret. Elle est constituée de plus de 55% de chênes (dominantes de chêne sessile), puis de pin sylvestre, de pin Laricio et de pin maritime. Elle est découpée en 4 massifs, dont le plus grand, le massif d'Ingrannes, couvre plus de 13.500 ha.

Terrain de chasse des rois de France depuis les capétiens, la forêt d'Orléans abrite actuellement cerf, chevreuil et sanglier.

L'ONF, gestionnaire de cette forêt domaniale, poursuit l'objectif de gérer durablement ces massifs forestiers, dédiés à la production de bois d'œuvre de grande qualité, à la conservation d'habitats et d'espèces remarquables (2 sites inscrits au réseau Natura 2000 : Zone de Protection Spéciale de 26.410 ha et Zone Spéciale de Conservation de 2.016 ha), et à l'accueil du public pour l'exercice de multiples activités dont la chasse.

Gérer durablement cette forêt nécessite notamment de réussir les régénérations des différents peuplements. Economiquement, mais également d'un point de vue environnemental et paysager, l'objectif est de réussir ces régénérations sans recourir à des protections artificielles (clôtures ou protections individuelles). Mais il est également nécessaire de maintenir les populations de cervidés à un niveau permettant de satisfaire les attentes des locataires du droit de chasse.

Pour atteindre cet équilibre entre les peuplements forestiers et les populations de cervidés, l'ONF suit avec la participation des chasseurs de la forêt un certain nombre d'indicateurs : l'indice de consommation, l'indice de dégâts aux régénérations, le poids des jeunes cervidés prélevés à la chasse, l'indice kilométrique d'abondance pour le chevreuil.

A l'issue de chaque saison de chasse le service gestionnaire de l'ONF rencontre les chasseurs de la forêt domaniale, la fédération départementale des chasseurs et l'administration pour présenter les résultats du suivi de ces indicateurs et le bilan de réalisation de plan de chasse de la saison écoulée. A ce stade d'autres éléments peuvent être intégrés à la réflexion (dégâts éventuels aux cultures sur les propriétés agricoles du massif cynégétique, évolution des populations de cervidés sur l'ensemble des massifs cynégétiques concernés, collision de grands animaux sur les routes publiques,...). Cette concertation permet de proposer au préfet un projet d'arrêté de plan de chasse en cohérence avec les intérêts de chacun.

Le suivi des indicateurs sur le massif d'Ingrannes et de l'évolution du plan de chasse sur ce massif de 1997 à 2007 illustre cette démarche concertée et montre comment, année après année et par touche successive, les populations de cerf ont pu être gérées sur ce massif, tout en maintenant une pression sur les peuplements forestiers acceptable pour le gestionnaire.

### Introduction

La forêt domaniale d'Orléans s'étend sur 34.700 ha, au nord de la Loire dans le département du Loiret (figure 1). Elle est constituée de plus de 55% de chênes (dominante de chêne sessile), puis de pin sylvestre, de pin Laricio et de pin maritime. Elle est découpée en 4 massifs, dont le plus grand, le massif d'Ingrannes, couvre plus de 13.500 ha.

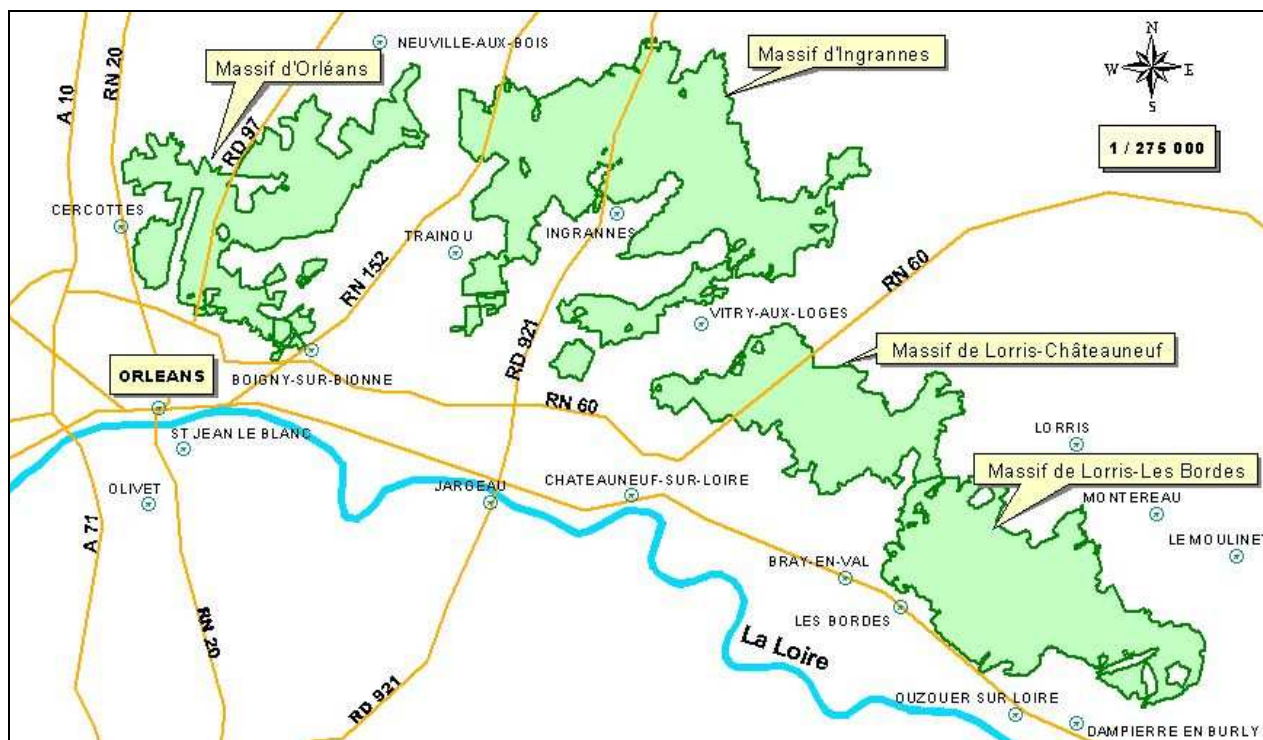


Figure 1 Localisation de la forêt domaniale d'Orléans

Cette forêt domaniale est couverte par 5 aménagements forestiers, rédigés en 2002 (massif de Lorris-Les Bordes), en 2004 (massif d'Orléans), en 2005 (série d'intérêt écologique englobant le site Natura 2000 constitué de 38 entités réparties sur l'ensemble des 4 massifs), en 2006 (massif d'Ingrannes) et en 2007 (massif de Lorris-Châteauneuf). La gestion mise en œuvre par application de ces aménagements permet de poursuivre les 3 principaux objectifs suivants :

- la production de bois d'œuvre de qualité,
- la conservation d'habitats et d'espèces remarquables (2 sites inscrits au réseau Natura 2000 : Zone de Protection Spéciale de 26.410 ha et Zone Spéciale de Conservation de 2.016 ha),
- l'accueil du public pour l'exercice de multiples activités, dont la chasse.

## Chasse et sylviculture : 2 objectifs apparemment antagonistes.

Terrain de chasse des rois de France depuis les capétiens, la forêt d'Orléans abrite actuellement des populations de cerf, chevreuil et sanglier. La chasse y est exercée par des adjudicataires pour la chasse à tir du sanglier, du chevreuil, des biches et faons de cerf élaphe, pour la chasse à courre des cerfs mâles et du chevreuil. La chasse à l'approche du cerf et du chevreuil y est également exercée en licence sous la direction de guides de chasse de l'ONF. Les revenus économiques tirés de cette activité représentent 10 à 15 % des revenus totaux de cette forêt domaniale.

Par ailleurs gérer durablement cette forêt nécessite notamment de réussir les régénérations des différents peuplements feuillus et résineux. Dans les années 70 et 80, les plantations de chêne devaient être quasiment systématiquement protégées par des clôtures.

L'évolution des techniques sylvicoles (recours plus systématique à la régénération naturelle, réduction des délais entre coupe d'ensemencement, coupes secondaires et coupe définitive) et la réduction drastique de la densité des cervidés sur les massifs les plus affectés par les dégâts de gibier ont permis durant les années 90 de retrouver un niveau de dégâts acceptable pour les gestionnaires de la forêt. L'objectif maintenant poursuivi est de maintenir cet équilibre entre les populations de cervidé et les peuplements forestiers afin de concilier présence de populations de cerf et de chevreuil et régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques, environnementales et paysagères acceptables. L'objectif est de réussir ces régénérations sans recourir à des protections artificielles (clôtures ou protections individuelles), et de maintenir des populations de cervidés à un niveau permettant de satisfaire les attentes des locataires du droit de chasse et des autres usagers de la forêt.

Aujourd'hui encore assurer la régénération naturelle des peuplements feuillus et résineux, sans recourir à des méthodes de protection artificielles, et maintenir des populations de cervidés à un

niveau permettant de satisfaire les attentes des locataires du droit de chasse et des visiteurs de la forêt pourrait apparaître comme des objectifs antagonistes et inconciliables.

Aussi des concertations permanentes entre forestiers, chasseurs de forêt, fédération départementale des chasseurs et les services administratifs en charge de l'élaboration des plans de chasse, alimentées par des données issues de différents dispositifs d'observation de l'équilibre faune/flore sont mises en place, pour arriver à la prise de décisions acceptées et partagées, notamment en matière d'attribution de plan de chasse.

## **Méthode d'élaboration des plans de chasse :**

En mars de chaque année un bilan de la saison écoulée est élaboré par l'ONF, à partir des données recueillies lors du contrôle systématique de tous les tableaux de chasse de la saison (nombre d'animaux prélevés par espèce, avec notation du sexe et de l'âge, pesée des animaux de moins de 1 an).

Ce bilan est complété de l'analyse du suivi des indicateurs mis en place :

- l'Indice de Consommation (IC) qui a remplacé en 2005 l'Indice de Pression sur la Flore (IPF), permettant de suivre l'évolution de l'équilibre entre les populations de cervidés et la flore forestière ;
- l'Indice de dégâts aux régénérations permettant de suivre l'impact de l'abrutissement des cervidés sur les régénérations ;
- l'évolution du poids moyen des jeunes de chevreuil et de cerf prélevés à la chasse au cours de la saison cynégétique, indicateur de la disponibilité alimentaire du milieu ;
- l'Indice Kilométrique d'Abondance (IKA) pour le chevreuil.

L'ensemble de ces données est présenté au cours de rencontres entre les gestionnaires de l'ONF et les adjudicataires, avec pour objectif de partager ces informations, de les compléter des informations certes plus subjectives mais également très précieuses apportées par les chasseurs de forêt. Les forestiers informent également les chasseurs des principales interventions sylvicoles prévues sur chacun des lots de chasse (travaux, coupes), et qui pourront ainsi être intégrées lors de la construction du calendrier de chasse sur le lot.

Lors de ces réunions les discussions portent également sur les orientations à donner aux prélèvements à la chasse, selon l'évolution constatée de l'équilibre cervidés/flore.

L'ONF rencontre ensuite la Fédération départementale des chasseurs pour information sur les résultats des suivis de bio-indicateurs, présentation des demandes de plan de chasse et ajustement. Cet échange permet aussi la prise en compte éventuelle d'éléments extérieurs aux massifs domaniaux : dégâts aux cultures notamment.

La Direction départementale de l'agriculture et de la forêt organise au cours du mois d'avril des réunions de pré-commission, réunissant par massif cynégétique l'ensemble des parties intéressées : chasseurs, agriculteurs, forestiers, administration. Lors de ces réunions l'ONF présente l'évolution des indicateurs de suivi de l'équilibre forêt/gibier et les propositions faites pour les prélèvements souhaités pour la prochaine saison. A l'issue de ces réunions, les propositions du plan de chasse sont arrêtées pour présentation en commission départementale.

## **L'évolution des indicateurs et du plan de chasse : l'exemple du massif d'Ingrannes**

Pour illustrer les résultats de l'application de cette méthode de travail, il est proposé d'observer l'évolution des prélèvements de cerf à la chasse (figure 2) et des indicateurs (figure 3) relevés sur ce même massif entre 1997 et 2008.

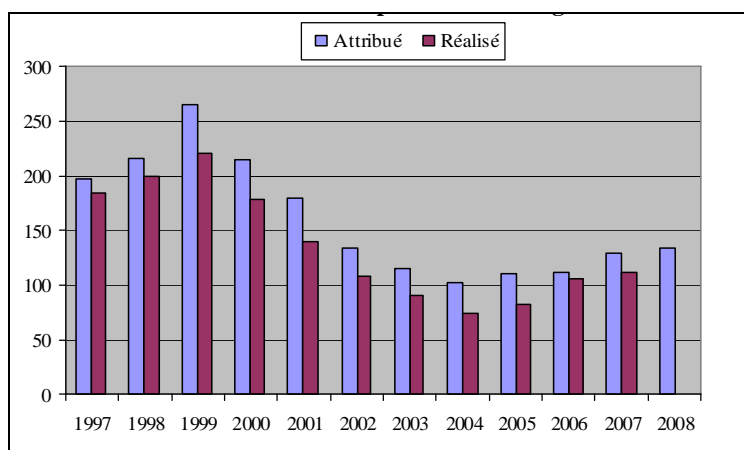


Figure 2 Evolution du plan de chasse sur le massif d'Ingrannes

En 1997, le niveau encore élevé de l'IPF conduisait à accentuer les prélèvements sur l'espèce cerf élaphe. A partir de 2000, la baisse confirmée de l'IPF a permis de réduire progressivement ces prélèvements. En 2005, les attributions de plan de chasse étaient stabilisées suite à une légère remontée de l'IPF. La stabilisation de l'IC et la baisse des populations de chevreuil, indiquée par les chasseurs et confirmée par les IKA, ont conduit à légèrement augmenter des attributions de cerfs en 2007 et 2008.

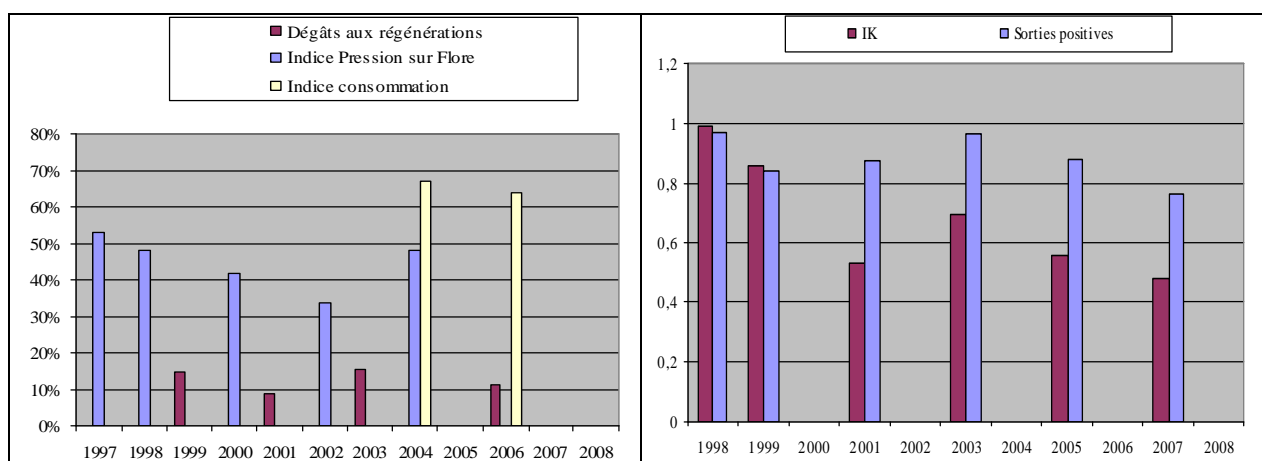


Figure 3 Résultats des suivis réalisés sur le massif d'Ingrannes : à gauche, trois mesures de l'impact des cervidés sur la flore (IPF, IC et dégâts) et à droite, résultats de l'IK chevreuil.

Bien entendu d'autres indices d'évolution des populations de cervidés et de leur impact sur le milieu sont utilisés :

- la « facilité de réalisation » du plan de chasse;
- les dégâts aux cultures sur les zones proches de la Forêt Domaniale;
- les collisions routières;

Il ne doit effectivement pas être fait une application mathématique des résultats des indicateurs pour définir les propositions d'attribution de plan de chasse. Mais l'ensemble des informations disponibles et partagées permettent de constituer un faisceau d'indices qui amènent, en concertation, à des propositions d'attribution de plan de chasse non contestées.

## En conclusion :

Des objectifs clairement définis, des indicateurs objectivement suivis, des échanges ouverts et des informations partagées entre les différents acteurs permettent de construire des propositions de plan de chasse acceptées de tous et présentant un bon compromis pour des acteurs visant des objectifs qui pourraient paraître divergents.

Par ailleurs, l'ajustement au fil des années du plan de chasse par des touches successives de faible ampleur, permet le maintien de l'équilibre cervidés/forêt et évite le recours aux très fortes variations brutales des attributions de plan de chasse (par ailleurs difficiles à faire réaliser) lorsque seules les situations de crise permettent de réguler de façon drastique les populations de cervidés.